



En Touraine, 250.000 logements devraient être équipés d'un compteur Linky.

On peut refuser l'installation d'un compteur Linky. Alors, faut-il s'attendre à une vague de contestation, suite à la démarche de l'association Qualité de vie en Gâtine-Choisille-Racan ? Des contestations comme on en voit pour les antennes de téléphonie mobile ou les éoliennes ?

Éric Laurent, le directeur territorial d'ERDF, veut calmer le jeu : « *Les arguments de ces opposants ne sont pas rationnels ni logiques. Une certitude, parler de champs magnétiques, de radiofréquences liés à nos compteurs, c'est complètement faux !* » Éric Laurent rappelle les règles, les contrats de concession avec le Sieil (syndicat d'électricité), les directives européennes pour l'installation de ces compteurs avant 2020, les accords avec l'Ademe, les associations de consommateurs. Et souligne : « ***S'il y a un refus, on n'y va pas par la contrainte, mais quand un technicien va chez un client qui refuse l'installation, on est là pour expliquer, négocier, argumenter.*** »

*Nous répondons aussi aux invitations de réunions publiques dans les communes, Truyes prochainement, Rochecorbon. **Toutefois, nous ne sommes pas inquiets. Le taux de refus en France ne dépasse pas le 1 %.** Et en Touraine, nous avons une longueur d'avance puisque nous avons expérimenté Linky. Le bouche à oreille fait le reste. »*

Déjà 90.000 compteurs Linky ont été installés dans le département. Chaque installation fait l'objet d'un courrier adressé 35 à 45 jours avant. La France devrait s'équiper de 35 millions de petits boîtiers de couleur jaune dans les cinq ans qui viennent.